

SÉANCE du 25 NOVEMBRE 2024

Présents : AVERSENC Christophe, BAUDIN Nathalie, FLORENT Norbert, JUIN Denis, LAVAL Jean-Christophe, LAVEISSIERE Jacques, MARTY Eva, PAILHES Jacqueline, PASSEMAR Aurélien, PASSEMAR François, TANDOU Sabine, TISSEYRE Jean, VIALARET Cédric.

Absents Excusés : CALMET Véronique procuration à PAILHES Jacqueline, GUILLAUME Solenne procuration à PASSEMAR Aurélien

Secrétaire : LAVEISSIERE Jacques

Lecture du compte rendu de la séance du 14 octobre 2024.

Monsieur François PASSEMAR demande que soient apportées plus de précisions, notamment concernant la demande de subvention pour l'opération « Requalification et aménagement des abords du village, secteur B ».

Les travaux relatifs au secteur B sont la création d'un rond-point et d'une aire de co-voiturage à l'intersection de la D119, de la route de Belpech et de la route de La Courtête.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

La signature de la convention pour la stérilisation des chats, prévue à l'ordre du jour, est reportée à une prochaine séance.

- **Dissolution du CCAS**

Le CCAS est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Monsieur le Maire propose de le dissoudre et de transférer le budget dans celui de la commune, afin qu'elle exerce directement cette compétence. Le conseil accepte à l'unanimité.

- **Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

La Fondation du Patrimoine est un organisme indépendant, à but non lucratif, qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public ou privé. Les délégués de la Fondation du Patrimoine Occitanie-Méditerranée sont à la disposition de la commune pour envisager un accompagnement sur des projets de restauration et de valorisation du patrimoine du village de Fanjeaux.

Le Conseil décide d'adhérer à cette Fondation pour un montant de 75€ annuels.

- **Création des adresses et dénomination des voies des écarts** :

La commission a présenté son rapport sur l'adressage des écarts. Ce travail sera discuté avec les différents acteurs concernés et une décision sera prise ultérieurement.

- **Tarifification Sociale de la Cantine** :

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.

Le conseil décide de fixer le prix du repas pour les enfants suivant le tableau ci-dessous :

Quotient familial des parents	Tarif Cantine
Inférieur à 500€	0.50€
Entre 501€ et 1000€	0.99€
Supérieur à 1 000€	2.00€

- **Création d'un Centre de Santé** :

Considérant :

Le diagnostic, faisant apparaître un déficit important d'offre de soins sur le territoire de la commune au regard des besoins de la population, qui présente de nombreux facteurs de vulnérabilité au regard de la santé,

La forte attente de la population, mais également des acteurs du secteur médico-social et des professionnels de santé installés sur le territoire, dont l'exercice est rendu difficile du fait de cette démographie médicale en tension,

Le souhait de la commune de participer à renforcer l'offre de soins,

Le conseil décide de valider la création d'un centre de santé municipal et autorise Monsieur le Maire à déposer le projet auprès de l'ARS, afin d'obtenir son autorisation d'ouverture et l'attribution d'un numéro Finess et SIRET

- **Attribution marché de travaux de restauration des façades de la Maison Gramont :**

Suite au rapport des analyses des offres, le Maître d'œuvre conseille de partir en négociation sur les 2 lots.

La fin de la négociation étant prévue le vendredi 13 décembre, la commission se réunira en suivant.

Questions et informations diverses :

- Inauguration de l'ouverture de l'église samedi 14 décembre
- Réunion personnel/élus mercredi 4 décembre
- Cérémonie des vœux du Maire dimanche 19 décembre

La séance est levée à 20h45.